



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Développement de la pratique du sport par les personnes de plus de soixante ans

Question écrite n° 12094

### Texte de la question

M. Stéphane Testé appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur le développement de la pratique du sport auprès des personnes de plus de soixante ans. Selon l'INSEE, le nombre de personnes de 60 ans ou plus s'élève aujourd'hui à 15 millions, ce chiffre sera porté à 18,9 millions en 2025 et près de 24 millions en 2060. En 2060, une personne sur trois aura plus de 60 ans. Les études démontrent que la pratique d'une activité physique régulière est bénéfique pour la santé et qu'elle permet de prévenir ou de contribuer à traiter certaines pathologies chroniques et intervient de manière positive sur la santé des personnes âgées. La pratique régulière d'une activité physique adaptée permet aux personnes âgées de retarder le vieillissement et la dépendance. Mais nombre de personnes de plus de soixante ans ne pratiquent aucune activité sportive. Il souhaiterait donc connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour développer la pratique du sport chez les personnes de plus de soixante ans.

### Texte de la réponse

Les bienfaits d'une pratique régulière d'activités physiques et sportives ne sont plus à démontrer au plan scientifique. L'activité physique et sportive est maintenant reconnue comme un élément déterminant en matière de santé, quel que soit l'âge. L'accès des personnes âgées à une pratique d'activité physique et sportive est au cœur des politiques développées par le ministère des sports, notamment dans le cadre d'un plan national « sport santé bien-être » élaboré en 2012 et décliné depuis 2013 au niveau de chaque région par les services des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des agences régionales de santé. Il convient de souligner que les fédérations sportives sont également soutenues par le ministère des sports dans le cadre de conventions d'objectifs afin qu'elles développent des programmes particuliers de prise en charge des personnes avançant en âge. Ces programmes visent notamment à maintenir la capacité aérobie, à travailler l'équilibre, à conserver une masse musculaire et entretenir la mobilité articulaire. De nombreuses personnes restent toutefois éloignées de la pratique d'activités physiques alors qu'elle relève, par ses effets attendus en termes de santé publique et de diminution des dépenses de santé, de l'intérêt général. La volonté de développer une culture « sport santé » constitue un axe prioritaire inscrit sur la feuille de route de la ministre des sports qui a conduit à l'élaboration d'une stratégie nationale sport santé, en coopération avec le ministère des solidarités et de la santé. Cette stratégie ambitieuse vise à promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant en matière de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie. Cet objectif concerne naturellement les personnes avançant en âge afin de préserver leur autonomie, d'éviter le passage dans la fragilité, de conserver une qualité de vie et de maintenir les personnes à domicile. Le développement de l'offre de pratique pour les seniors et la prévention de la perte d'autonomie des personnes avançant en âge feront l'objet d'une mesure spécifique. Les personnes avançant en âge sont aussi les premières concernées par la prévention secondaire et tertiaire. Le développement du sport sur ordonnance revêt donc une importance capitale pour ce moment de vie et nécessitera de donner une visibilité sur les activités physiques et sportives proposées pour ce public. Aussi, un référencement de l'offre de pratiques sera envisagé. Il permettra une meilleure prescription médicale et favorisera l'engagement du public des personnes avançant en âge vers une

pratique régulière d'activité physique ou sportive.

## Données clés

**Auteur** : [M. Stéphane Testé](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 12094

**Rubrique** : Sports

**Ministère interrogé** : [Sports](#)

**Ministère attributaire** : [Sports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [11 septembre 2018](#), page 7944

**Réponse publiée au JO le** : [6 novembre 2018](#), page 10031